

**RAPPORT ANNUEL RELATIF AU
SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE
DE DROITS D'ÉMISSION
DE GAZ À EFFET DE SERRE (SPEDE)**

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE	3
2	INDICES DE SUIVI DU SPEDE	3



1 MISE EN CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2014-171, la Régie de l'énergie (la « Régie ») précisait :

2 « [219] Gaz Métro propose la création d'indices de suivi pour mesurer le pourcentage de
3 couverture, c'est-à-dire les droits acquis par rapport aux émissions réelles, tant pour une année
4 civile que pour le cumulatif de la période de conformité.

5 [220] Pour le suivi de la stratégie d'achat autorisée, le Distributeur propose de mesurer le
6 pourcentage de réalisation en divisant les droits cumulatifs acquis par les droits cumulatifs prévus
7 être acquis au 31 décembre de chaque année.

8 [221] Gaz Métro propose également de créer un indice de suivi annuel et un indice de suivi
9 cumulatif pour mesurer le prix moyen des transactions, c'est-à-dire le coût des droits acquis divisé
10 par le nombre de droits acquis, pour une même période.

11 [222] Dans le cadre de ses rapports annuels, le Distributeur produira un rapport de suivi illustrant
12 les résultats réels de ses activités et des indices de suivi.

13 [...]

14 [227] La Régie accepte également les suivis proposés par Gaz Métro. Afin que l'information soit
15 complète, la Régie demande que le détail des données pour chaque indice, tant au niveau des
16 prix que des volumes, soit également présenté. »

17 Depuis que la Régie a rendu cette décision le 30 septembre 2014, le ministère du Développement
18 durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du gouvernement
19 du Québec (MDDELCC) a tenu, conjointement avec le Air Resources Board (ARB) de l'État de la
20 Californie, quatre ventes aux enchères conjointes d'unités d'émission de gaz à effet de serre
21 (GES).

22 Le présent document vise à présenter à la Régie les indices de suivi relatifs au Système de
23 plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) pour la période
24 du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

2 INDICES DE SUIVI DU SPEDE

25 [...] Les cinq indices suivants sont présentés :

26 1. Indice de couverture annuel;

27 2. Indice de couverture cumulatif;

- 1 3. Indice de couverture cumulatif par rapport à la stratégie d'achat autorisée par la Régie;
- 2 4. Prix moyen des transactions effectuées durant l'année; et
- 3 5. Prix moyen cumulatif des transactions effectuées.

4 Les indices comprennent les unités d'émission achetées dans le cadre des ventes aux enchères
5 ainsi que les crédits compensatoires achetés par Société en commandite Gaz Métro
6 (« Gaz Métro »), en vertu d'une transaction de gré à gré effectuée en 2014-2015.

2.1 PÉRIODE DE CONFORMITÉ 2015-2017

7 Dans sa décision D-2014-171, la Régie avait approuvé la stratégie d'achat de droits d'émission
8 pour la période de conformité 2015-2017. [REDACTED]

9 [REDACTED]
10 [REDACTED]
11 [REDACTED].

12 [REDACTED]
13 [REDACTED].

14 Dans le cadre de son dossier tarifaire 2016-2017, Gaz Métro a mis à jour la stratégie d'achat de
15 droits d'émission pour tenir compte des résultats réels obtenus durant l'année civile 2014 et des
16 achats effectués entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2015³. [REDACTED]

17 [REDACTED]
18 [REDACTED]
19 [REDACTED]. Dans sa décision

20 D-2015-181 rendue le 4 novembre 2015, la Régie approuvait la mise à jour de la stratégie d'achat
21 pour la période de conformité 2015-2017⁴.

¹ La période de conformité est du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

² [REDACTED]

³ R-3879-2014, phase 4, B-0452, Gaz Métro-105, Document 1.

⁴ Paragraphe 603.

1 [REDACTED]
 2 [REDACTED]
 3 [REDACTED]
 4 [REDACTED]
 5 [REDACTED].

6 Les tableaux ci-dessous présentent ainsi les indices de suivi du SPEDE pour la période de
 7 conformité 2015-2017 en date du 30 septembre 2015.

8 Les indices 1 et 2 présentent les indices de couverture par rapport aux émissions réelles
 9 observées chaque année. Étant donné que l'année civile n'est pas terminée au 30 septembre,
 10 les données relatives aux émissions réelles pour l'année 2015 (indices 1 et 2) ne sont pas
 11 disponibles. Les données pour l'année civile 2015 seront disponibles au terme des processus de
 12 déclaration, de vérification et de transmission des données au gouvernement du Québec. Ces
 13 processus doivent être complétés au plus tard le 1^{er} juin 2016.

14 [REDACTED]
 15 [REDACTED].

Indice 1	Nom	Indice de couverture annuel pour la période 2015-2017				
	Description	Indice exprimé en pourcentage qui permet de mesurer le niveau de couverture annuel des achats de droits d'émission par rapport aux émissions réelles de l'année civile				
	Formule	Indice 1 = $\frac{\text{Droits acquis dans l'année au 31 décembre} \times 100}{\text{Émissions réelles de l'année au 31 décembre}}$				
	Données	2014	2015	2016	2017	2015-2017
	Nombre de droits acquis	[REDACTED]				
	Émissions réelles	-	N/D	N/D	N/D	N/D
	Résultats		N/D	N/D	N/D	N/D

⁵ Protocole 3 – Destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) contenues dans des mousses isolantes ou utilisées en tant que réfrigérant provenant d'appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation.

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2015, R-3951-2015

Indice 2	Nom	Indice de couverture cumulatif pour la période 2015-2017			
Description	Indice exprimé en pourcentage qui permet de mesurer le niveau de couverture cumulatif des achats de droits d'émission par rapport aux émissions réelles des années civiles de la période 2015 à 2017				
Formule	Indice 2 =	$\frac{\text{Droits cumulatifs acquis au 31 décembre} \times 100}{\text{Émissions réelles cumulatives au 31 décembre}}$			
Données		2014	2015	2016	2017
	Nombre de droits acquis	[REDACTED]			
	Émissions réelles cumulatives	-	N/D	N/D	N/D
Résultats			N/D	N/D	N/D

1 L'indice 3 présente les résultats comparativement à la stratégie d'achat mise à jour, approuvée
 2 par la Régie dans sa décision D-2015-181.

3 [REDACTED]
 4 [REDACTED]
 5 [REDACTED]
 6 [REDACTED]
 7 [REDACTED]
 8 [REDACTED]
 9 [REDACTED]
 10 [REDACTED]
 11 [REDACTED]
 12 [REDACTED]

Indice 3	Nom	Indice de couverture cumulatif pour la période 2015-2017 par rapport à la stratégie d'achat autorisée par la Régie				
Description	Indice qui mesure le niveau de réalisation de la stratégie d'achat autorisée.					
Formule	Indice 3 =	$\frac{\text{Droits cumulatifs acquis au 31 décembre} \times 100}{\text{Droits cumulatifs prévus être acquis au 31 décembre}}$				
Données		2014	2015	2016	2017	2015-2017
	Nombre de droits acquis	[REDACTED]				
	Émissions cumulatives prévues	-	6 610 329	6 597 662	6 790 431	19 998 422
Résultats		[REDACTED]				
Stratégie retenue		[REDACTED]				
Écart		[REDACTED]				

13 Les indices 4 et 5 présentent, de façon détaillée, la ventilation des achats de droits d'émission
 14 effectués par Gaz Métro au 30 septembre 2015 (indice 4) ainsi que le prix moyen cumulatif des

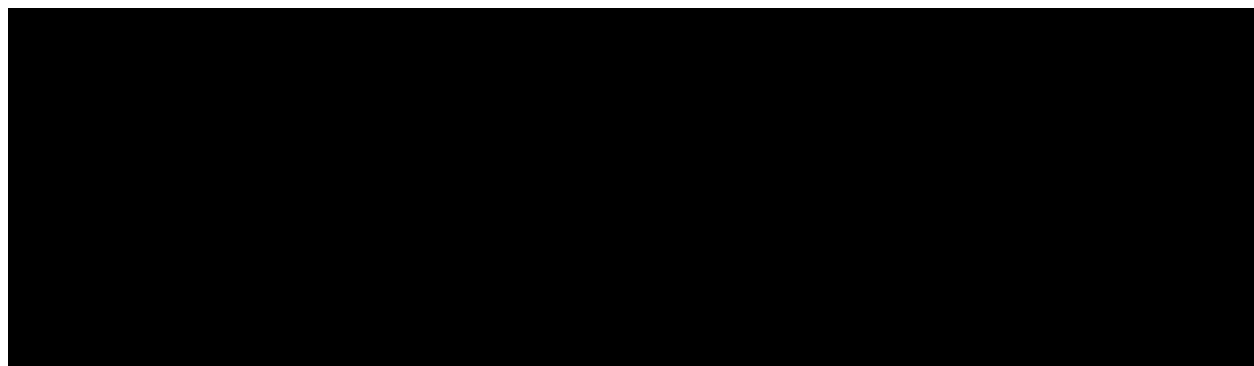
1 achats (indice 5). [REDACTED]

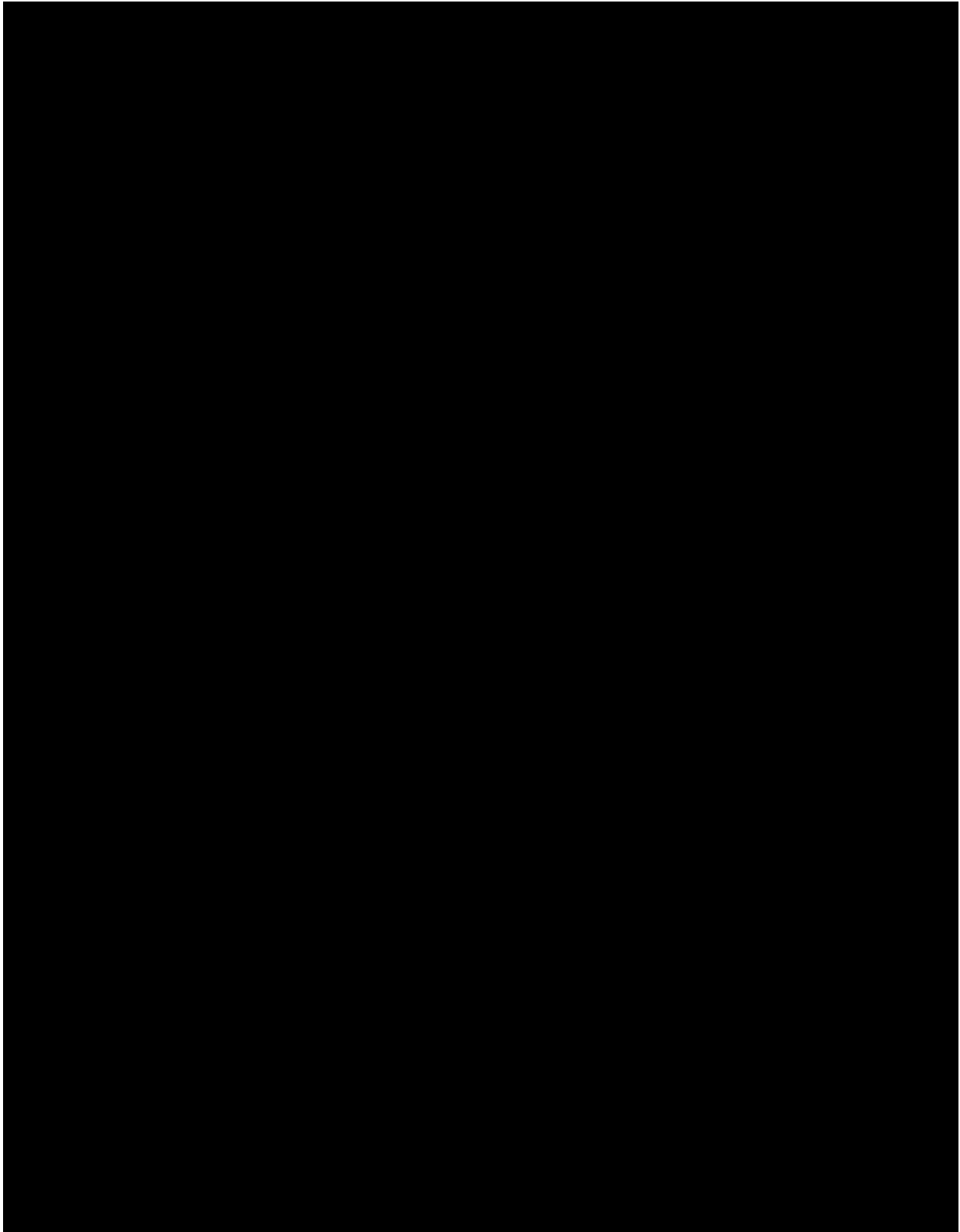
2 [REDACTED]

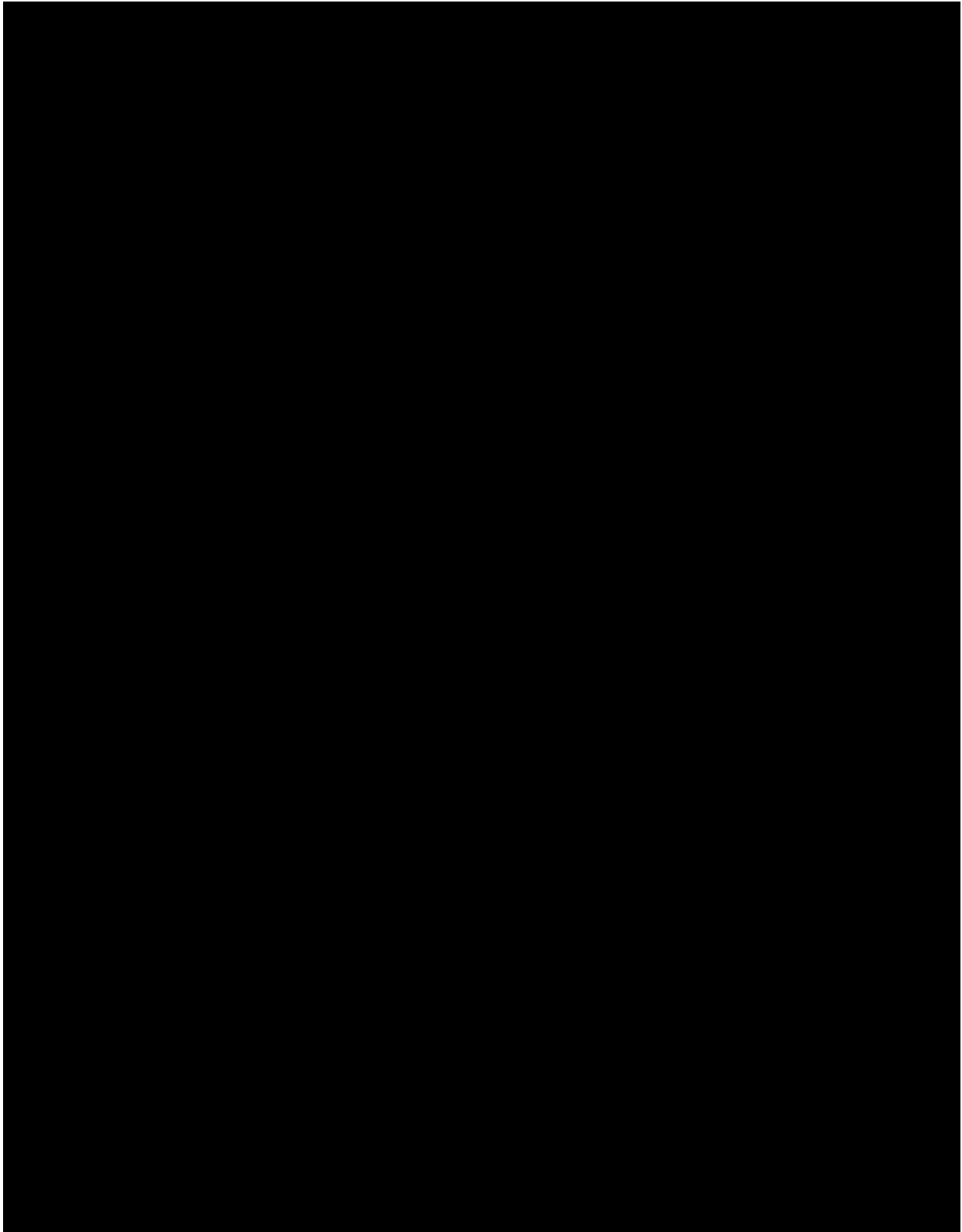
3 [REDACTED]

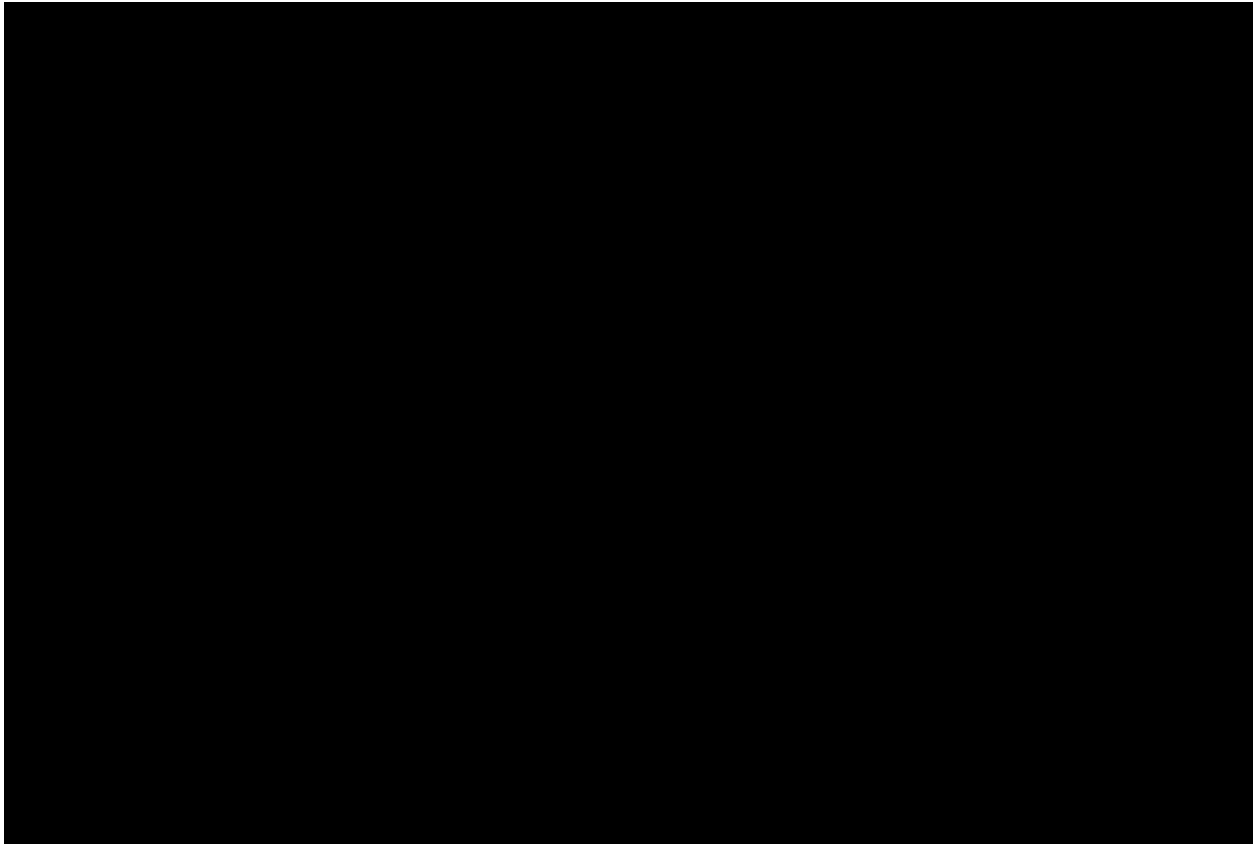
Indice 4	Nom	Prix moyen des transactions effectuées durant l'année				
Description		Indice qui mesure le prix moyen des transactions par année				
Formule	Indice 4 =	$\frac{\text{Coût total des droits d'émission acquis durant l'année}}{\text{Nombre de droits acquis durant l'année}}$				
Données	Coût total	2014	2015	2016	2017	2015-2017
	Jan-mars	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Avril-juin	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Juil-sept	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Oct-déc	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Total	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Données	Nombre	2014	2015	2016	2017	2015-2017
	Jan-mars	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Avril-juin	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Juil-sept	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Oct-déc	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Total	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Résultats	Coût moyen	2014	2015	2016	2017	2015-2017
	Jan-mars	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Avril-juin	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Juil-sept	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Oct-déc	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	Moyenne	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Indice 5	Nom	Prix moyen cumulatif des transactions effectuées pour la période de conformité 2015 à 2017	
Description		Indice qui mesure le prix moyen cumulatif de toutes les transactions effectuées pour combler les besoins anticipés de la période de conformité	
Formule	Indice 5 =	$\frac{\text{Coût total des droits d'émission acquis durant la période de conformité}}{\text{Nombre de droits acquis durant la période de conformité}}$	
Données	Coût total	2015-2017	
	Nombre	[REDACTED]	
Résultats		[REDACTED]	









- 1 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi des indices relatifs au SPEDE pour**
- 2 **la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.**